

FLASH INFOS

Panorama de l'actualité de l'ASECNA

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL REÇU PAR LES PRÉSIDENTS...



ISSOUFOU MAHAMADOU DU NIGER



ADAMA BARROW DE GAMBIE

Les centres de Brazzaville, Dakar, Douala et Nouakchott basculent au guidage radar



N°519
du 13 juin 2019

FLASH INFOS

Panorama de l'actualité de l'ASECNA

LA UNE DU FLASH

Le Président du Conseil d'Administration et le Directeur général reçus par le Président Issoufou Mahamadou du Niger



Le Président du Conseil d'Administration, M. Jean François DESMAZIERES et le Directeur Général, Mohamed MOUSSA, ont été reçus en audience le mardi, 30 avril 2019 par SEM Issoufou Mahamadou, Président de la République du Niger. Leur entretien a porté essentiellement sur la gestion des Activités aéronautiques nationales, et plus précisément, des ambitions de développement nourries par les Autorités nationales du Niger pour l'Aéroport Diori Amani de Niamey.

En effet, conformément à la nouvelle vision desdites autorités, l'Aéroport de Niamey a vu la gestion de ses activités confiée, à compter du 1er mai 2019, à un opérateur privé pour accélérer les transformations souhaitées. Le séjour à Niamey du PCA et du Directeur général s'inscrivait d'ailleurs dans le cadre de la signature de l'accord portant transfert de la gestion commerciale de l'aéroport à un nouvel opérateur. « Nous avons signé un certain nombre de documents très importants en ce qui concerne le personnel et le patrimoine, que l'Etat du Niger a jusqu'ici confiés à l'ASECNA », a indiqué le Directeur général. M. MOUSSA a, à ce titre, souligné les bonnes perspectives que s'ouvre le Niger à travers cette mutation, étant d'ores et déjà assuré que des évolutions notoires seront enregistrées grâce au professionnalisme du nouvel opérateur.

Le Directeur général a, en outre, félicité le Niger pour l'inscription de l'Aéroport de Zinder dans la gestion des activités communautaires de l'ASECNA, et a rendu compte de l'état d'avancement de ce dossier au Président Issoufou Mahamadou.

Le Directeur Général reçu par le Président de la Gambie



Le Directeur Général Monsieur Mohamed MOUSSA a été reçu en audience le 23 mai 2019 à Banjul par son Excellence Adama BARROW, Président de la République de Gambie.

Cette audience a été l'occasion pour le directeur général de faire une brève présentation de l'ASECNA à SEM. le Président de la république de Gambie.

Pour la réussite du prochain sommet de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) qui se déroulera bientôt en Gambie, les Autorités gambiennes ont sollicité l'expertise de l'ASECNA pour gérer l'important trafic aérien attendu à cette occasion. En effet, l'OCI regroupe 57 États membres répartis sur quatre continents.

A la suite de son audience avec le chef de l'Etat, le Directeur Général a tenu une réunion dans les locaux de la CIVIL AVIATION AUTHORITY pour faire le point sur la collaboration et le partenariat entre les deux structures avant d'effectuer une visite guidée de l'aéro. Pour sa part, le Général Jean Jacques OUEGNIN, Directeur des opérations à la compagnie Air Côte d'Ivoire, s'est félicité de cette avancée qui permettra à sa compagnie de fluidifier le trafic, d'optimiser les trajectoires de vol, de limiter les attentes et de réaliser ainsi d'importantes économies de carburant, qui constitue un poste majeur de coût dans l'exploitation d'une compagnie aérienne.

Cette opération de basculement a été suivie de très près par des représentants des compagnies aériennes, des structures aéroportuaires, de l'armée de l'air, des autorités militaires de la plateforme aéroportuaire, du Bureau Enquête accident, et de la société d'assistance.

Abidjan est le 4ème centre à basculer au guidage radar après ceux de Lomé, Cotonou et Antananarivo choisis comme sites pilotes et qui ont basculé au guidage radar le 1er mars 2018. Les futurs projets de l'ASECNA annoncés par le Représentant et qui portent sur la mise en œuvre de l'ADS B sol et de l'ADS B par satellite, permettront d'assurer la couverture de l'ensemble de l'espace aérien géré par le centre de contrôle régional d'Abidjan.

Visite d'une délégation de la SODEXAM au Siège



Les 6 et 7 mai dernier, une délégation de la SODEXAM (Société de d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique) de Côte d'Ivoire conduite par son Directeur général, M. Jean Louis MOULOT, a effectué un séjour de travail, au siège de l'Agence, à Dakar. Etaient inscrits au programme de cette visite, une rencontre avec le Directeur général, des visites à la DNA, à la DTI et à la DET, puis, une séance de travail avec les Comité de direction.

Cette visite a été l'occasion pour M. MOULOT, nouvellement nommé à son poste, ainsi qu'à ses collaborateurs, de mieux connaître le fonctionnement de l'Agence et de découvrir les projets et ambitions qu'elle nourrit pour le renforcement permanent de la qualité de ses prestations

Partenaire depuis de longues années avec l'ASECNA, la SODEXAM a saisi l'occasion de cette visite pour demander à l'Agence un renforcement de la collaboration dans les domaines des télécommunications, de la météorologie et de la formation, plus particulièrement, celle des pompiers d'aérodrome.

Pour sa part, l'ASECNA compte sur le soutien de la SODEXAM dans le cadre du projet SBAS dont la mise en œuvre lui offrira une meilleure opportunité pour une meilleure affirmation de son leadership sur l'échiquier africain, avec l'utilisation, à moyen terme, des satellites dans la fourniture de services de navigation aérienne rendus aux compagnies aériennes.



Basculement au guidage radar dans les centres de Brazzaville, Dakar, Douala et Nouakchott

Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité des services de la navigation aérienne, l'ASECNA accélère la cadence du basculement au guidage radar dans ses centres opérationnels. Ainsi, depuis le 25 avril 2019 à 00H01mn, un pas supplémentaire a été franchi, par l'implémentation dans les centres de Brazzaville, Dakar, Douala et Nouakchott, en complément des fonctions assistance et surveillance, de la fonction guidage, permettant de fournir des directives de navigation aux aéronefs, sous forme de caps spécifiques afin d'améliorer l'utilisation de l'espace aérien, de réduire les retards, de permettre des itinéraires directs et des profils de vol optimisés. Ces centres rejoignent ainsi Lomé et Cotonou qui ont basculé au guidage en 2018 et le centre d'Abidjan, depuis le 23 mars 2019.

En vue du basculement, des contrôleurs ayant l'expérience de la pratique du guidage en provenance des centres de Lomé, Cotonou et Antananarivo ont été mis à contribution pour venir en appui auxdits centres. La supervision de l'opération a été assurée sur chaque site par un Comité local de basculement, présidé par le Représentant de l'ASECNA. La mission de ce Comité était de

s'assurer et de veiller à ce que le basculement se fasse sans rupture de service et que les actions aussi bien techniques qu'opérationnelles prévues soient convenablement réalisées.

Dans tous les centres, l'opération s'est déroulée conformément au plan de basculement établi avec notamment les étapes significatives suivantes : vérification des moyens CNS, avis aux centres voisins, avis aux aéronefs

A Dakar, le basculement s'est déroulé en présence d'une délégation de la Direction de l'Exploitation de la Navigation Aérienne et du Directeur Général de l'Agence National de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM) du Sénégal, Monsieur Magueye Marame Ndao.

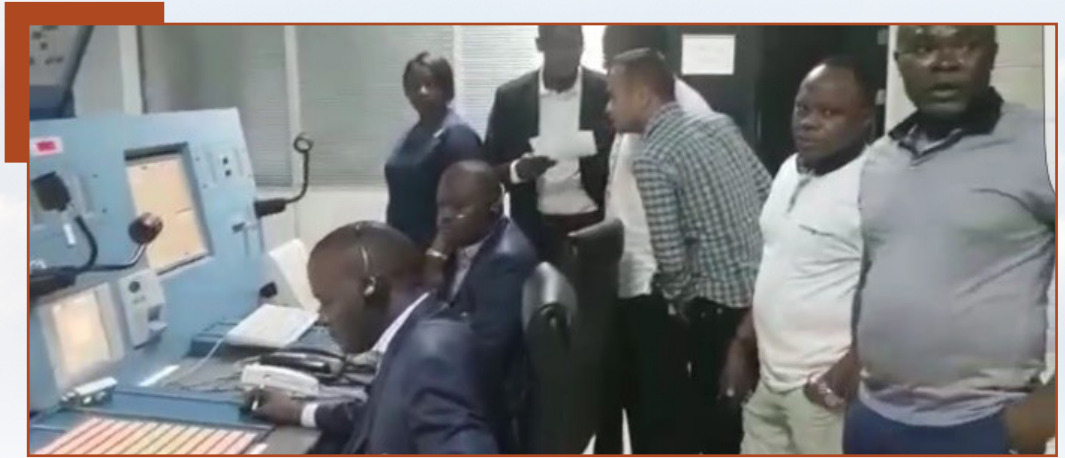
A Douala, il a eu lieu en présence de l'inspecteur de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA), Monsieur Celestin NGOUE.

A Nouakchott, le Secrétaire Général du Ministère de l'Equipement et des Transports était présent, accompagné des Autorités Nationales de l'Aviation Civile de Mauritanie.

Basculement au guidage radar dans les centres de Brazzaville, Dakar, Douala et Nouakchott

Des images du basculement...

Au Congo



Au Sénégal



Au Cameroun



En Mauritanie





Du 15 au 19 avril s'est tenue à Nouakchott, en Mauritanie, la réunion annuelle des Animateurs de Proximité du SMI (API) qui regroupent les Chargés Sécurité, Qualité et Environnement des Représentations, Délégations aux Activités Aéronautiques Nationales et Ecoles de l'Agence ainsi que les « points focaux » des structures du Siège. Les API ont pour rôle essentiel, d'accompagner leur structure de rattachement, pour la mise en œuvre des dispositions du système de management intégré (SMI) comportant les volets Sécurité, Sûreté, Environnement, Qualité et Santé et Sécurité au Travail.

La réunion de Nouakchott, la troisième du genre était placée sous le thème « Le SMS, outil pour l'amélioration de la performance sécurité de l'Agence ». Le choix de ce thème, loin d'être fortuit, s'inscrit en droite ligne de l'objectif que le Directeur général a fixé à la Direction Sécurité et Qualité au titre de l'année 2019 pour rester dans le cercle vertueux de la performance.

Présidés par Mme Aminata Sall DIOP, Directeur Sécurité Qualité, assistée de M. TIORO Bakary, Chef du Département Sécurité, Qualité et Environnement, les travaux ont consisté à examiner les procédures, outils et mécanismes de gestion de la sécurité et à mutualiser les bonnes pratiques en matière de management des risques, d'assurance et de culture sécurité. Par ailleurs, la réunion a également permis d'échanger sur les différents audits et

inspections internes et externes dont ceux des Autorités de l'Aviation Civile et de la Commission de Vérification de la Sécurité (CVS), ainsi que sur l'audit de suivi N°1 de la certification ISO 9001 : 2015 soldé par des résultats concluants en faveur du maintien du certificat.

Le point 3 de l'ordre du jour a permis aux APIs participant de faire, tour à tour, un retour d'expérience sur la gestion de la performance sécurité et le management de risques. Présentant ainsi une synthèse des résultats d'analyse des performances sécurité sur les 05 dernières années.

A noter qu'une journée des travaux a été consacrée à des ateliers au cours desquels les APIs ont mené des réflexions et proposé des solutions sur les sujets relatifs aux outils de gestion de la sécurité, au manuel de traitement des événements sécurité, à la récurrence des facteurs et causes contributifs des événements et au Guide des APIs.

Au final, 16 conclusions et 3 recommandations ont été adoptées lors de ces travaux à l'issue desquels les APIs ont été chaleureusement félicités par Mme Aminata Sall DIOP. Qui a également adressé les remerciements de l'ASECNA aux Autorités nationales de Mauritanie, et plus particulièrement, le ministère de tutelle dont le Secrétaire général a présidé la cérémonie d'ouverture de la réunion.

L'ERNAM a organisé du 25 mars au 05 avril 2019, 2 cours régionaux portant sur la « certification des aérodromes » et la « Résolution des déficiences de sécurité sur un aérodrome certifié », à l'intention des cadres des Autorités de l'Aviation Civile et des exploitants d'aérodromes de la région AFI (Afrique - Océan Indien).

Les instances de l'aviation civile internationale relèvent en effet aujourd'hui, la nécessité d'une mise en œuvre harmonisée des normes et pratiques recommandées de l'OACI (SARPs) dans la conception, l'exploitation et la certification des aérodromes.

L'objectif de ces cours régionaux animés par Monsieur Maamoune Chakira, Expert international OACI, est de transmettre aux inspecteurs et exploitants d'aérodromes :

- ⊙ une connaissance approfondie des processus de certification et d'inspection opérationnelle tels que décrits dans les Manuels de l'OACI portant certification des aérodromes (DOC 9774), supervision de la sécurité (DOC 9734) et les procédures de service de la navigation aérienne PANS-Aérodromes, (DOC 9981) ;
- ⊙ une meilleure maîtrise des exigences nationales et internationales relatives à la résolution des déficiences de sécurité sur un aérodrome certifié, conformément aux obligations respectives de l'instance de réglementation et de l'exploitant d'aérodrome, telles que contenues dans les règlements aéronautiques nationaux relatifs aux aérodromes ;
- ⊙ les procédures de surveillance, d'auto-inspection des aérodromes et de mise en œuvre des plans d'actions correctrices telles

que décrites dans la seconde édition de l'annexe 19 à la convention internationale de l'aviation civile, Manuels et documents de l'OACI.

Ainsi, 40 experts des ANAC d'Etats membres de l'ASECNA, de la République Démocratique du Congo (RDC), du Burundi et de Guinée Conakry, ont pu approfondir leurs compétences dans les domaines suivants :

- ⊙ normes et pratiques recommandées de l'OACI (SARPs) dans la conception et l'exploitation des aérodromes ;
- ⊙ exigences et processus de certification d'aérodromes tels que contenus dans les Manuels de l'OACI portant Certification des Aérodromes et Gestion de la Sécurité ;
- ⊙ évaluation des Procédures Normalisées d'Exploitation ;
- ⊙ planification et réalisation des activités de surveillance d'un aérodrome ;
- ⊙ procédures de surveillance et d'auto-inspection des aérodromes, conformément aux obligations respectives de l'instance de réglementation et de l'exploitant d'aérodrome ;
- ⊙ identification des carences de sécurité sur un aérodrome certifié ;
- ⊙ élaboration de rapports de sécurité et mise en œuvre des plans d'actions correctrices.

Les cérémonies d'ouverture et de clôture de ces cours régionaux ont vu la participation du Directeur du Bureau Régional de l'OACI et du Représentant du Directeur Général de l'ANACIM du Sénégal.



FORMATION « BATIMENTS TECHNIQUES ET COMMERCIAUX-GESTION DES AEROPORTS »



Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme « Bases Aériennes Civiles », l'ERNAM a organisé du 06 au 10 mai 2019, avec l'appui technique de la Société Aéroports de Paris – Ingénierie (ADP-I), un cours régional « Bâtiments techniques et commerciaux-Gestion des aéroports » à l'attention des gestionnaires d'aéroports et des experts des agences de supervision de l'aviation civile de la région AFI.

L'objectif de ce cours animé par Monsieur Philippe DELAPLACE, Vice Président d'Aéroports de Paris – Ingénierie (ADP-I), est le renforcement des capacités des acteurs de la sécurité aérienne en matière de supervision technique des plates-formes aéroportuaires.

Ainsi, dix huit experts des ANAC d'Etats membres de l'ASECNA, de l'Autorité de l'Aviation Civile de la République Démocratique du Congo (RDC) et des directions « techniques » du Siège ont pu approfondir leurs compétences dans les domaines suivants :

- ⊙ conception et dimensionnement de l'aérogare passager et fret, normes et pratiques recommandées de l'OACI (SARPs) dans la conception et l'exploitation des aéroports;

- ⊙ organisation des bâtiments techniques et commerciaux (hangars avions, bloc techniques, SLI, atelier);
- ⊙ typologie des plans de masse;
- ⊙ Projets de développement ou d'optimisation;
- ⊙ éléments de gestion : recettes de l'aérodrome (redevances diverses), charges, capital, investissements;
- ⊙ évolution et impacts : nouvelles technologies, nouvelles pratiques...;
- ⊙ sûreté/ sécurité : classification, maîtrise des risques et contraintes...

Cette formation marque le début d'un partenariat entre l'ERNAM et Aéroports de Paris – Ingénierie (ADP-I) en matière de formation dans le domaine des aéroports et aides au Sol (AGA). Filiale à 100 % d'Aéroports de Paris (ADP), Aéroports de Paris – Ingénierie (ADP-I) est une société française qui réalise à l'international des grands projets d'aménagement de plates-formes aéroportuaires et d'autres types projets liés notamment aux bâtiments.



ASECNA

Siège Social

32-38 avenue Jean Jaurès B.P 3144

Tel : (221) 33 849 66 00

Fax (221) 33 823 46 54

Délégation à Paris

75 rue La Boétie – 75 008 Paris

Tel : (331) 44 95 07 18

Fax : (331) 42 25 73 11

Délégation à Montréal

999, University Street – Suite 740

Montréal – Québec – H3C 5J9

Tel : (1514) 954 83 87

Fax : (1514) 954 15 8151

Les routes du ciel, notre métier ...